

Parc amazonien de Guyane

Orientation 01-2: Protéger les paysages et les habitats remarquables

[...]

SOUS-ORIENTATION I-2-2: Produire, valoriser des données et organiser les collections en vue de leur restitution au public

[...]

- **Mesure I-2-2-2 Structurer et administrer les bases de données scientifiques du Parc national, les mettre en réseau avec les bases de données régionales et nationales, notamment dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)**

Il s'agit de créer les bases de données pour conserver et capitaliser les résultats des actions scientifiques menées sur le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane. Une fois créées et renseignées, ces bases de données doivent être le support de la restitution et du partage notamment par la mise en réseau avec les bases de données régionales et nationales, notamment dans le cadre du système d'information sur la nature et les paysages.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage.

Partenaires identifiés : organismes de recherche, MNHN, DEAL, DAC, Région, PNF, réserves naturelles et RNF.

[...]

SOUS-ORIENTATION I-2-4: Mettre en oeuvre la police de l'environnement

[...]

- **Mesure I-2-4-1 Organiser la brigade nature au sein de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane**

Ce dispositif piloté exclusivement en interne par l'Établissement public concourt globalement à la protection de l'environnement. Pour cette raison, cette mesure a sa place dans la charte. Concrètement, elle vise à préciser le cadre d'intervention des agents du Parc national commissionnés et assermentés, à renforcer leurs capacités d'intervention, pour leur permettre de constater les infractions environnementales, ainsi qu'à articuler leurs interventions avec les services ayant une compétence en police de l'environnement (ONCFS, ONF, ONEMA...).

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage.

Partenaires identifiés : DEAL, PNF.

[...]

Parc amazonien de Guyane

Page 57 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2975

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-13 08:26